

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 03 avril à 19 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Lès-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUCHÉ Arnaud, Maire de Chantemerle Lès Grignan

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/03/2026

Présents : La majorité des membres en exercice

Absents excusés : LEGRAND Sophie (procuration à Arnaud FOUCHÉ), BODIN Jean-Luc (procuration à ORTIZ Violène)

Mme NARDINI Gaelle a été élue secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - CCEPPG

Monsieur le Maire rappelle que suite au Procès-Verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 MARS 2026, il est nécessaire de renouveler les délégués à la CLECT. Il explique au conseil municipal que la Communauté de Communes doit mettre en place sa Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, chargée d'évaluer, lors de chaque transfert de compétence, le coût net des charges transférées, entre communes membres et la Communauté de Communes, mais également qu'elle peut avoir un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétences. Les décisions arrêtées par la CLECT ont notamment une influence sur les attributions de compensation versées à la Commune.

Un délégué titulaire et suppléant doit y siéger.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de désigner :

Titulaire : FOUCHÉ Arnaud

Suppléante : NARDINI Gaelle

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

M. Le Maire,


